



Mairie
9, Place M. RICHARD
31340 LE BORN

05.61.09.32.76
mairie@leborn.fr

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois le mardi dix-sept janvier à 20 heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de LE BORN, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée le 10 janvier par le Maire Robert SABATIER conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : Mesdames et Messieurs Robert SABATIER, Jean-Luc NEGRO, Baptiste VIALADE, Magalie CHEVRIER, Laurent GARDELLE, Pascal SVOBODNY, Marie-France POUJOL, Roland RICHARD.

Étaient Absents : Mesdames et Messieurs Annie DALLA BETTA, Richard CHAIRRUAU, Thierry VACHIN, Marylène MECH, Mathieu BARBE, Valérie SENTENAC.

Monsieur Baptiste VIALADE a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour

- 1- Nouvelle délibération du RIFSEEP suite à l'annulation de la précédente (décembre 2021) par la Préfecture le 06 janvier 2023
- 2- Remplacement suite au départ à la retraite de l'ATSEM
- 3- Nomination d'un nouveau régisseur
- 4- Modification du règlement intérieur de la salle des fêtes
- 5- Contrat de prêt du matériel (tables et chaises)

Questions diverses

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 15 novembre 2022 est adopté à l'unanimité

2023-01-01 Nouvelle délibération du RIFSEEP suite à l'annulation de la précédente (décembre 2021) par la Préfecture le 06 janvier 2023

En date du 6 janvier 2023, la préfecture a annulé la délibération de décembre 2021 concernant la mise en place du RIFSEEP pour vice de forme (non-respect de 3 jours francs pour la convocation du conseil municipal).

Il est donc nécessaire de délibérer à nouveau.

Le conseil municipal délibère favorablement sur ce point, à l'unanimité.

2023-01-02 Remplacement suite au départ à la retraite de l'ATSEM

Suite au départ en retraite de l'ATSEM titulaire, en date du 1^{er} janvier 2023, une remplaçante a été installée avec un contrat de mise à disposition souscrit entre la commune et l'AVIE de Villemur.

Ce contrat devant se prolonger au moins sur une année, il est proposé au conseil municipal d'établir un contrat à durée déterminée directement entre la commune et l'agent.

Ce contrat pourra être renouvelé si nécessaire, dans l'attente de la nomination d'une nouvelle ATSEM qualifiée.

Le conseil municipal délibère favorablement sur ce point, à l'unanimité.

2022-01-03 Nomination d'un nouveau régisseur

Suite au départ de la secrétaire précédente (Mme QUARTI), elle-même remplaçante de Mme BOUZINAC régisseuse titulaire, il est nécessaire de nommer un nouveau régisseur pour la régie des recettes liée à la cantine et la garderie scolaires, ainsi qu'à la location de la salle des fêtes.

Il est proposé que Mme CAUNOIS, nouvellement nommée sur le poste de secrétaire, puisse être régisseuse titulaire et que Mme POUJOL, élue sans délégation, puisse être régisseuse suppléante.

Le conseil municipal délibère favorablement, à l'unanimité, sur ces nominations.

2022-01-04 Modification du règlement intérieur de la salle des fêtes

Après quelques mois d'utilisation du nouveau règlement de la salle des fêtes, il apparaît utile d'instaurer une caution spécifique pour le ménage.

Après discussion, il est convenu par le conseil municipal qu'une caution de 300€ serait demandée pour le ménage.

En contrepartie, la mairie prévoit l'achat de matériel et de produits dédiés au ménage de la salle lors de locations.

Ces deux points seront mis en application à partir du 1^{er} mars 2023.

2022-01-05 Contrat de prêt du matériel (tables et chaises)

Lors du conseil municipal du 10 décembre 2021, en parallèle de la modification du règlement intérieur de la salle des fêtes, il avait été présenté un contrat de prêt de matériel.

La mise en application de ce contrat avait été soumise à l'achat de nouvelles tables et de nouvelles chaises.

Actuellement, le nouveau matériel est en prêt. Il devient donc nécessaire de contractualiser ce type de prêt.

Le conseil municipal propose que le contrat précédemment présenté soit en vigueur dès à présent et que la caution de 200€ inclut également le nettoyage du matériel à la restitution.

QUESTIONS DIVERSES

- Clocher de l'église

Une pièce moteur est hors service sur l'une des cloches. Un devis de réparation a été demandé. Le montant s'élève à 1814,40€.

Par la même occasion, un devis pour le nettoyage du clocher a été demandé. Le montant s'élève à 1674€.

Ces deux devis, par la nécessité des travaux qu'ils comportent, sont validés par le conseil.

- Abonnement EDF

Une proposition d'abonnement EDF à 12,44€ (6kW) est avancée suite à la pose du coffret électrique du lac.

Le conseil propose qu'une étude soit faite pour un abonnement à 3kW.

- Eclairage public

La première tranche de travaux (centre village) ayant été validée (attente de l'entreprise pour réalisation de travaux), le conseil municipal propose d'avancer sur la deuxième tranche (extérieur village).

MM Négro et Richard proposent d'étudier le plan d'éclairage (extinction ou suppression) pour l'extérieur de la commune afin qu'il puisse être voté lors du prochain conseil.

- City-stade

La construction d'un city-stade faite partie intégrante des projets de la commune.

Mme Chevrier présente rapidement plusieurs études.

Il est décidé que ce projet serait concerté avec les jeunes et la commission jeunesse (pour l'aspect structure et contenus), puis avec la commission finance (pour l'aspect budgétaire) et enfin avec la commission travaux (pour l'aspect technique).

- Récup Verre

M. Richard propose qu'un deuxième récup 'verre soit installé sur la commune, à la suite de l'augmentation du nombre d'habitants sur la commune.

Une demande sera faite à la Communauté de Communes et au prestataire.

- Raccordement à la station

Suite à une question de M. Richard, pour toute demande de raccordement à la station d'épuration de la commune, une demande au SMEA (gestionnaire de cette station) doit être faite.

Affiché le 7 février 2023

En exécution de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Robert SABATIER

